

Femme morte dans son bain à Oissel : le compagnon mis en examen pour meurtre aggravé

Le compagnon de la femme, retrouvée morte dans son bain à Oissel dans la nuit du lundi 30 au mardi 31 octobre, a été mis en examen pour homicide volontaire aggravé et écroué jeudi 2 novembre 2023. La victime est morte noyée, mais des traces sur le corps peuvent laisser supposer une intervention extérieure

Publié: [2 Novembre 2023 à 12h42](#) Temps de lecture: [1 min](#) Partage :

L'homme, placé en garde à vue mardi 31 octobre au petit matin, suite à la découverte dans la nuit du corps de sa compagne dans la baignoire de son appartement à Oissel, a été mis en examen pour meurtre aggravé et placé en détention provisoire.

La victime, âgée de 46 ans et mère de trois filles majeures, avait depuis été autopsiée. Selon nos informations, l'examen a conclu à une mort par noyade, mais la présence de traces sur le corps, notamment de ce qui pourrait s'apparenter à de la strangulation, pourrait laisser envisager l'action d'un tiers.

Dans un communiqué envoyé jeudi 2 novembre 2023 en fin de journée, le procureur confirme ces éléments : « *Le médecin légiste affirme que [le décès] résulte, sans doute possible, d'une noyade avec intervention d'un tiers.* » Mais « *le mis en examen, seul présent au domicile de la victime cette nuit-là, selon les premiers éléments de l'enquête, conteste donc les faits sans expliquer les circonstances* » de la mort.

Traces et analyse toxicologique

Les investigations devront donc établir la provenance de ces traces, qui pourraient aussi être dues à une bagarre qui a opposé plus tôt dans la nuit le couple, que des voisins ont dû séparer. Une analyse toxicologique du sang de la victime sera également pratiquée pour savoir si cette femme, décrite comme fragile psychologiquement, avait consommé des substances, notamment des somnifères comme elle en avait l'habitude.

[À lire aussi Meurtre à Péronne : quatre personnes interpellées à Albert](#)

Car le décès pourrait aussi « *résulter d'une perte de connaissance à la suite d'une prise médicamenteuse ou d'un suicide de la défunte, décrite comme en grande difficulté psychologique et prenant beaucoup de médicaments et qui avait déjà fait une tentative, c'est ce qui ressort du dossier* », fait valoir Me Jérémy Kalfon, avocat de D. J., le mis en examen. « *Mon client est quelqu'un que je qualifierai de vulnérable* ». Âgé de 35 ans et sans profession, Dolari J. a quitté le palais de justice jeudi 2 novembre 2023 dans l'après-midi à l'issue de son passage devant le juge des libertés et de la détention, sous les yeux de membres de sa famille venus le saluer.